

# Barème de facturation 2024

## Tarifs de collecte pour les colis de déchets conformes aux spécifications du guide d'enlèvement

Tarifs en euros applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en France métropolitaine

Catégories (Voir fiches du guide d'enlèvement)	Unité de facturation	Prix en euros Hors Taxes <sup>(1)</sup>	Classification, si déchets sortant des spécifications du guide <sup>(2)</sup>
<b>Flacons de scintillation</b>	par fût de 120 l	2 470,00 €	SL4
<b>Flacons de scintillation en verre</b>	par fût de 120 l	2 870,00 €	SLV4
<b>Solides incinérables</b>	par fût de 120 l	1 535,00 €	SI4
<b>Solides compactables</b>	par fût de 120 l métallique	1 270,00 €	SC4
<b>Solides compactables métalliques <sup>(3)</sup></b> <small>A partir de 1 kg de déchets métalliques</small>	par fût de 120 l métallique	1 271,40 €	SNCM4
<b>Solides non compactables</b>	par fût de 120 l métallique par fût de 40 l métallique	1 850,00 € 1 480,00 €	SNC4
<b>Solides non compactables métalliques <sup>(3)</sup></b> <small>A partir de 1 kg de déchets métalliques</small>	par fût de 120 l métallique par fût de 40 l métallique	1 851,40 € 1 481,40 €	SNCM4
<b>Solutions aqueuses</b>	par fût à bondes de 30 l	1 785,00 €	LA4
<b>Solvants et huiles</b>	par fût à bondes de 30 l	1 845,00 €	LS4 LH4
<b>Solides putrescibles</b>	par sac < 5 kg par fût de 120 l	455,00 € 1 545,00 €	SO4
<b>Sels naturels de laboratoire</b>	par sac de 30 l	2 595,00 €	

Prix exprimés en Euros hors taxe (TVA en sus au taux en vigueur lors du fait générateur).

- (1) Prix de base n'incluant pas les frais générés par des besoins complémentaires différents des dispositions du guide : contractualisation, suivi (ex : bilans des colis par catégorie et par période...) ou prestations spécifiques...
- (2) Ces catégories doivent faire l'objet d'une demande d'enlèvement particulier, ainsi que les déchets encombrants d'assainissement ou de démantèlement... Le coût et les dispositions nécessaires à cet enlèvement particulier sont communiqués par l'Andra dans le cadre d'un accord préalable, d'une prise en charge TFA ou autre prise en charge adaptée, sur la base des informations transmises (Voir fiche n° 15 « Enlèvements particuliers »).
- (3) Conformément au projet de loi de finances n° 1680 pour 2024, article 16 bis, une taxe générale sur les activités polluantes spécifique aux livraisons de déchets métalliques est instituée (TGAP). Pour les catégories contenant plus de 1kg de déchets métalliques, cette taxe collectée par l'Andra pour le compte des producteurs de déchets radioactifs, est fixée pour 2024 au montant de 200 € par tonne de déchets métalliques (hors emballage). A ce titre l'Andra applique un montant, qui sera reversé à l'Etat au titre de la TGAP, de 1,4 € par colis concerné.

Toute demande écrite qualifiée sur le plan technique pour des déchets du guide et reçue avant le 31 décembre 2024 sera traitée au tarif 2024, à condition de transmettre à l'Andra, avant cette date, un dossier complet contenant :

- > Les demandes d'enlèvement signées correspondant à des colis déjà conditionnés, mentionnant notamment les masses et activités exactes de ces colis.
- > Les bons de commandes correspondants.

Les consommables associés supplémentaires sont facturés suivant le barème ci-dessous :

	Sacs de 30 ou 120 l (Tarifs en euros HT)	Boîtes antipique (Tarifs en euros HT)
Livrés lors d'une collecte – Lot de 10 unités	36,50 €	43,90 €
Livrés en dehors d'une collecte – Lot de 10 unités	109,30 €	103,90 €

TVA en sus au taux en vigueur lors du fait générateur.

## Emballages

Les emballages sont facturés suivant le barème ci-dessous :

	par fût (PE 120 l ou FM 40 l) + sac (Tarifs en euros HT)	par fût à bondes de 30 l (Tarifs en euros HT)	par fût (FM 120 l) + sac (Tarifs en euros HT)
Emballage livré en remplacement lors de la collecte (un livré pour un collecté)	43,70 €	20,00 €	50,00 €
Emballage supplémentaire livré à part ou en supplément de la collecte	97,60 €	43,60 €	111,50 €

TVA en sus au taux en vigueur lors du fait générateur.



### **ATTENTION :**

Les emballages fournis par l'Andra sont qualifiés pour le Transport des Matières Dangereuses (TMD). Il n'est pas recommandé d'utiliser ces emballages pour la collecte interne, l'exploitation ou l'entreposage sur site.

Pour respecter la réglementation TMD sur la durée de l'ensemble de la chaîne d'élimination, les emballages contenant les déchets radioactifs seront collectés par l'Andra au maximum 4 ans après la date de fabrication des emballages (cf fiche 4 <sup>2/4</sup>).

**Nous attirons également votre attention sur le respect des critères de non contamination surfacique externe des colis (cf : contrôle et limites de contamination – fiche 4, page 4/4 et obligations du producteur - fiche 1, page 1/5 du guide d'enlèvement).**

**Pour information, tout dépassement des limites réglementaires sera communiqué à l'expéditeur et aux autorités compétentes et pourra faire l'objet d'un litige technique et financier.**

## Emballages de secours

Les emballages de secours sont facturés suivant le barème ci-dessous :

	par fût (Tarifs en euros HT)
Fût de secours 120 l (pour catégories LA LH ou LS)	449,70 €
Fût de secours 400 l (pour catégories SI SL ou SLV)	723,90 €

TVA en sus au taux lors du fait générateur

Le fût de secours 120 l permet de conditionner des bonbonnes périmées.

Le fût de secours 400 l permet de conditionner des fûts PEHD de 120 l périmés.

Les fûts de secours sont livrés le jour de la collecte après validation auprès de l'Andra.

Le conditionnement du fût ou de la bonbonne dans le fût de secours est à la charge du producteur.

## Bon de commande

Chaque demande d'enlèvement doit être accompagnée d'un bon de commande mentionnant la prestation d'enlèvement, ainsi que les emballages supplémentaires et de remplacement. L'original de ce bon de commande doit être envoyé à l'Andra :

Direction Industrielle et du Grand Est/Département Amont et Contrôles/Service Données Colis Clients Contrats

Parc de la Croix Blanche - 1 /7 Rue Jean Monnet - 92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX

Tél : 01.46.11.83.27 - Fax : 01.46.11.84.09.

e-mail : [collecte-dechets@andra.fr](mailto:collecte-dechets@andra.fr)

Toute commande implique l'acceptation des dispositions générales du guide d'enlèvement et notamment des dispositions concernant la gestion des litiges (cf. fiche 1, page 5/5).